

**Rapport de la présidente du jury
des concours d'agent de maîtrise territorial
Session 2007**

I- LES PRINCIPALES DONNEES DE LA SESSION

A- Pour mémoire, les sessions précédentes

Session 2002

	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Convoqués à l'oral	Présents à l'oral	Admis (seuils)
Externe	30	416	318	211	207	30 (13,82)
Interne	60	590	503	309	297	60 (13,64)
Total	90	1006	821	520 (63%)	504	297

Session 2005

	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Admissibles (seuils)	Présents à l'oral	Admis (seuils)
Externe	60	416	325	110 (de 9,60 à 13,70 selon les spécialités)	106	77 (de 11,72 à 14,22 selon les spécialités)
Interne	181	1122	996	275 (de 9,10 à 11,40 selon les spécialités)	269	185 (de 10,12 à 12,19 selon les spécialités)
3 ^{ème} concours	60	92	76	49 (de 9,12 à 11,65 selon les spécialités)	49	39 (de 10,46 à 12,92 selon les spécialités)
Total	301	1630	1397	434	424	301

B- La session 2007

	Postes	Inscrits	Présents à la 1 ^{ère} épreuve	Admissibles (seuils)	Présents à l'oral	Admis (seuils)
Externe	122	220	161	109 (de 8,20 à 10,00 selon les spécialités)	109	74 (de 10,19 à 12,39 selon les spécialités)
Interne	180	954	838	326 (de 8,55 à 12,05 selon les spécialités)	323	219 (de 10,19 à 13,06 selon les spécialités)
3 ^{ème} concours	35	54	45	30 (de 8,25 à 9,40 selon les spécialités)	28	21 (de 10,00 à 14,22 selon les spécialités)
Total	337	1228	1044	465	460	314

On constate globalement en 2007 une baisse du nombre d'inscrits par rapport à la session 2005 (1228 au lieu de 1630, soit 24,66 % de moins).

Proportionnellement, la baisse du nombre d'inscrits est plus marquée pour le concours externe (-47,11%) que pour le 3^{ème} concours (- 41,30%) ou pour le concours interne (- 14,97%).

L'absentéisme global est légèrement supérieur à celui de 2005 (15,05 % au lieu de 14,29%).

172 candidats ont déclaré avoir suivi la préparation au concours dispensée par le CNFPT.

B- Rappel des épreuves écrites d'admissibilité :

Les candidats subissent deux épreuves écrites d'admissibilité :

1^{ère} épreuve :

Concours externe, interne et 3^{ème} concours : une épreuve commune (organisée par spécialité) : résolution d'un **cas pratique** exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : deux heures ; coefficient 3)

2^{ème} épreuve :

➤ **Concours externe** : problèmes d'application sur le programme de **mathématiques** (durée : deux heures ; coefficient 2).

➤ **Concours interne et 3^{ème} concours** (organisée par spécialité) : vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des **connaissances techniques**, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante (durée : deux heures ; coefficient 2).

Les concours étant réglementairement ouverts par spécialité, il appartient au jury de fixer des seuils d'admissibilité et d'admission qui, en fonction du nombre de postes ouverts et du niveau des candidats dans chaque spécialité, peuvent varier d'une spécialité l'autre.

Il convient de noter également que lorsque le nombre des candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes aux concours externe et interne dans la limite, selon le cas, de 15 % ou d'une place. Cela signifie que des transferts de postes seront possibles, spécialité par spécialité, exclusivement vers les concours externe et interne, lors de la phase d'admission.

Afin d'anticiper ces transferts, le jury a examiné successivement les cahiers de notes du troisième concours, puis de l'externe et enfin de l'interne.

II- L'ADMISSIBILITE

A- Le troisième concours

1- Les résultats

Cas pratique :

Les notes s'échelonnent de 2,75 à 16,50.

La moyenne générale obtenue par les candidats s'élève à **9,33, en baisse** par rapport à la session précédente (10,05).

A sujet identique, les candidats du 3^{ème} concours réussissent mieux que les internes (8,24), mais moins bien que les externes (9,91).

22 candidats (48% des présents) obtiennent 10 ou plus.

8 candidats ont obtenu une note éliminatoire.

Connaissances techniques :

Les notes vont de 3,50 à 18,25.

La moyenne générale est de **10,65, en légère hausse** par rapport à 2005 (10,44).

23 candidats (51% des présents) obtiennent 10 ou plus.

3 candidats ont obtenu une note éliminatoire.

2- Les ruptures d'anonymat

Avant de fixer les seuils d'admissibilité, le jury s'est prononcé sur les **ruptures d'anonymat** :

un candidat qui a porté le nom de sa collectivité employeur au sein de sa copie de cas pratique a vu celle-ci annulée par l'octroi de la note 0.

3- Les seuils d'admissibilité

Afin de garantir un niveau de recrutement suffisant, le jury a d'abord décidé de fixer à 8,00 le seuil plancher, au dessous duquel aucun candidat n'est admissible.

Sur cette base, les seuils retenus par le jury spécialité par spécialité sont les suivants (étant précisé que le ratio entre parenthèses indique le nombre de candidats admissibles pour un poste) :

➤ Restauration : **5** postes

Le jury fixe le seuil à **8,70** (ratio à 0,40) : 2 candidats sont admissibles.

➤ Logistique et sécurité : **6** postes

Le seuil est fixé à **9,15** (ratio à 0,66), soit 4 admissibles.

➤ Espaces naturels, espaces verts : **6** postes

Le jury fixe le seuil à **8,25** (ratio à 1,2), soit 5 admissibles.

➤ Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers : **8** postes

Le jury fixe le seuil à **9,40** (ratio à 1), soit 7 admissibles.

➤ Environnement, hygiène : **4** postes

Le jury fixe le seuil à **9,10** (ratio à 2) : 7 admissibles.

➤ Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique : **5** postes

Le jury fixe le seuil à **9,00**, soit 3 admissibles.

➤ Techniques de la communication et des activités artistiques : **1** poste

Le jury fixe le seuil à **9,00** (ratio à 3), soit 2 admissibles.

Le jury constate au terme de la fixation des seuils que le candidat dont la copie a été annulée pour rupture d'anonymat n'était pas, avant annulation, en position d'être admissible.

B- Le concours externe

1- Les résultats

Cas pratique :

Les notes vont de 1,75 à 18,50.

La moyenne générale obtenue par les candidats s'élève à **9,91, en hausse** par rapport à 2005 (8,84).

84 candidats (52% des présents) obtiennent 10 ou plus.

20 ont obtenu une note éliminatoire.

Mathématiques :

Les notes s'échelonnent de 0 à 20,00.

La moyenne générale est de **10,81, en forte baisse** par rapport à 2005 (13,02) en raison du niveau de difficulté accru du sujet.

82 candidats (51,6% des présents) obtiennent 10 ou plus.

22 candidats ont obtenu une note éliminatoire.

2- Les ruptures d'anonymat

Avant de fixer les seuils d'admissibilité, le jury s'est prononcé sur les **ruptures d'anonymat**, et à décidé d'annuler :

- les copies de cas pratique de deux candidats comportant des éléments écrits à l'encre rouge ;

- la copie d'un candidat qui a porté la mention "Ville de TRIFOUIE" dans le timbre de son cas pratique.

Il a également décidé que ne seraient pas annulées les copies de cas pratique de sept candidats qui ont écrit Montalin au lieu de Monlatin mais qu'un courrier leur serait adressé pour les informer du risque d'annulation encouru.

3- Les seuils d'admissibilité

Comme au troisième concours, le jury fixe à 8,00 le seuil "plancher".

➤ Restauration : **10** postes

Le jury fixe le seuil à **9,00** (ratio à 0,4) : 4 admissibles

➤ Logistique et sécurité : **6** postes

Le seuil est fixé à **9,00** (ratio à 0,83) : 5 admissibles

➤ Espaces naturels, espaces verts : **31** postes

Le jury fixe le seuil à **8,45** (ratio à 0,87) : 27 admissibles.

➤ Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers : **33** postes

Le jury fixe le seuil à **8,35** (ratio à 0,66) : 22 candidats admissibles.

➤ Environnement, hygiène : **20** postes

Le jury fixe le seuil à **8,65** (ratio à 1,25) : 25 admissibles

➤ Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique : **16** postes

Le jury fixe le seuil à **8,20** (ratio à 1,31) : 21 admissibles.

➤ Techniques de la communication et des activités artistiques : **6** postes

Le jury fixe le seuil à **10,00** (ratio à 0,83) : 5 admissibles.

Le jury constate au terme de la fixation des seuils qu'un candidat dont la copie a été annulée pour rupture d'anonymat était, avant annulation, en position d'être admissible.

C- Le concours interne

1- Les résultats

Cas pratique :

Les notes vont de 0 à 17,75.

La moyenne générale obtenue par les candidats s'élève à **8,24, en légère baisse** par rapport à 2005 (8,84).

Par rapport au concours externe, à sujet identique, l'épreuve est moins bien réussie (8,24 contre 9,91). 279 candidats (33,29% des présents) obtiennent 10 ou plus.

142 candidats (16,94%) ont obtenu une note éliminatoire.

Connaissances techniques :

Les notes s'échelonnent de 0 à 19,50.

La moyenne générale est de **9,60, en hausse** par rapport à 2005 (8,84).

359 candidats (43% des présents) obtiennent 10 ou plus.

67 candidats (8,04%) ont obtenu une note éliminatoire.

Le jury se prononce sur les ruptures d'anonymat et décide d'annuler :

- les copies de cas pratique de deux candidats qui ont porté leur nom dans le timbre et en signature ;
- les deux copies d'un candidat comportant des éléments écrits en rouge ;
- la copie de cas pratique d'un candidat comportant les noms fictifs de Mme BMW et Mme FIAT.

Le candidat qui a paraphé son cas pratique de manière illisible voit sa note maintenue avec courrier d'avertissement.

2- Les seuils d'admissibilité

Le seuil "plancher" est également fixé à 8,00.

Le jury anticipe des transferts de postes possibles depuis le troisième concours et le concours externe et déclare ainsi admissible une proportion de candidats qui peut aller jusqu'à environ deux fois le nombre de postes ouverts par spécialité.

Restauration : **22** postes

Le jury fixe le seuil à **8,80**, soit 41 admissibles.

➤ Logistique et sécurité : **12** postes

Le seuil est fixé à **8,55**, soit 23 admissibles.

➤Espaces naturels, espaces verts : **30** postes
Le jury fixe le seuil à **9,50**, soit 60 admissibles.

➤Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers : **79** postes
Le jury fixe le seuil à **8,85**, soit 135 candidats admissibles.

➤Environnement, hygiène : **15** postes
Le jury fixe le seuil à **12,05**, soit 25 admissibles

➤Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique : **13** postes
Le jury fixe le seuil à **10,45**, soit 27 admissibles.

➤Techniques de la communication et des activités artistiques : **9** postes
Le jury fixe le seuil à **10,00**, soit 15 admissibles.

Le jury constate au terme de la fixation des seuils qu'un candidat dont la copie a été annulée pour rupture d'anonymat était, avant annulation, en position d'être admissible.

Récapitulatif des seuils d'admissibilité :

Spécialités	Concours externe			Concours interne			Concours de 3 ^{ème} voie		
	Postes	Seuil	Admissibles	Postes	Seuil	Admissibles	Postes	Seuil	Admissibles
Restauration	10	9,90	4	22	8,80	41	5	8,70	2
Logistique et sécurité	6	9,40	5	12	8,55	23	6	9,15	4
Espaces naturels, espaces verts	31	8,45	27	30	9,53	60	6	8,25	5
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	33	8,35	22	79	8,85	135	8	9,40	7
Environnement, hygiène	20	8,65	25	15	12,05	25	4	9,10	7
Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique	16	8,20	21	13	10,45	27	5	11,20	3
Techniques de la communication et des activités artistiques	6	10,30	5	9	10,30	15	1	10,00	2
TOTAL	122	-	109	180	-	326	35	-	30

III- L'admission

A- Rappel des épreuves orales d'admission

Concours externe : un entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée : quinze minutes ; coefficient 4).

Concours interne et 3^{ème} concours : un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : quinze minutes dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).

B- Le niveau des candidats à l'oral

Spécialités	Note la plus haute (épreuve d'entretien)			Note la plus basse (épreuve d'entretien)			Moyenne générale (épreuve d'entretien)		
	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours
Restauration	13,50	17,00	11,50	4,50	5,00	4,50	9,50	11,55	8,00
Logistique	19,00	17,50	16,50	11,50	5,50	12,00	14,30	11,43	15,13
Espaces naturels	16,50	18,50	16,00	4,00	4,00	8,00	10,07	11,79	11,13
BTP-VRD	17,00	18,50	13,00	3,50	4,50	9,00	10,52	12,06	10,86
Environnement	18,00	18,00	15,00	7,00	4,50	8,00	12,78	12,62	11,64
Mécanique	18,00	19,00	16,00	8,00	4,00	10,00	13,36	13,81	13,67
Techniques de la communication	18,50	18,00	16,00	7,50	6,00	13,00	11,70	13,93	14,50

L'analyse des résultats laisse apparaître de fortes disparités entre les spécialités :

- au concours externe, la spécialité la plus "réussie" est la spécialité logistique-sécurité, la moins réussie la spécialité restauration ;
- au concours interne, à l'inverse, la spécialité logistique-sécurité est la moins "réussie", la plus "réussie" étant la spécialité techniques de la communication ;
- au troisième concours, c'est, comme au concours interne, la spécialité logistique-sécurité qui est la plus "réussie", la spécialité restauration étant, de loin, la moins "réussie".

Au total, les meilleurs résultats sont obtenus au concours interne, puis au troisième concours.

La comparaison avec la session 2005 permet de constater une **baisse du niveau** :

	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
Moyenne 2007	11,67	12,18	12,02
Moyenne 2005	13,22	12,83	13,08

C- La fixation des seuils d'admission

Le jury décide, avant de décider de transferts de postes, de fixer à **10,00** le seuil en-dessous duquel aucun candidat ne sera admis, afin de garantir un niveau de recrutement suffisant.

Il opère ensuite, au vu des résultats des candidats, des transferts de postes du concours de troisième voie et du concours externe vers le concours interne, dont le tableau ci-après rend compte.

Au total, 314 des 337 postes ouverts aux concours sont pourvus (93,18%), alors que ce taux atteignait 100% à la session précédente. Le jury regrette que la limitation du nombre de postes réglementairement transférable aboutisse ainsi à la "perte" de 23 postes.

Spécialités	Concours	Postes ouverts	Inscrits	Admissibles	Absents à l'oral	Transfert de postes	Nombre d'admis après transfert	Seuil
Restauration	externe	10	24	4	-	-	3	11,56
	interne	22	118	41	1	+5	27	10,33
	3ème voie	5	4	2	-	-5	0	10,00
	<i>sous-total</i>	37	146		1	-	30	-
Logistique, sécurité	externe	6	9	5	-	-1	5	10,83
	interne	12	84	23	-	+3	15	10,39
	3ème voie	6	7	4	1	-2	4	11,97
	<i>sous-total</i>	24	100	32	1	-	24	-
Espaces naturels, espaces verts	externe	31	48	27	-	-10	13	10,19
	interne	30	155	60	-	+10	40	10,75
	3ème voie	6	7	5	1	-	2	10,36
	<i>sous-total</i>	67	210	92	1	-	55	-
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	externe	33	52	22	-	-17	14	11,39
	interne	79	307	135	2	+17	96	10,19
	3ème voie	8	14	7	-	-	7	10,33
	<i>sous-total</i>	120	373	164	2	-	117	-
Environnement, hygiène	externe	20	41	25	-	-	20	10,86
	interne	15	14	25	-	-	15	12,25
	3ème voie	4	172	7	-	-	4	11,50
	<i>sous-total</i>	39	227	57	-	-	39	-
Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique	externe	16	37	21	-	-	16	11,35
	interne	13	90	27	-	+2	15	13,02
	3ème voie	5	4	3	-	-2	3	12,24
	<i>sous-total</i>	34	131	51	-	-	34	-
Techniques de la communication et des activités artistiques	externe	6	9	5	-	-2	3	12,39
	interne	9	28	15	-	+2	11	10,19
	3ème voie	1	4	2	-	-	1	14,22
	<i>sous-total</i>	16	41	22	-	-	15	-
	TOTAL	337	1 228	465	5	-	314	-

IV- Les sujets

A- Les épreuves écrites d'admissibilité

Le jury souligne avec satisfaction que le sujet de l'épreuve de mathématiques, moins aisé que celui de la session précédente, a bien joué son rôle dans la sélection des candidats.

Il fait observer que le thème de l'étude de cas (gestion des conflits) est très pertinent dans la mesure où il renvoie à une réalité à laquelle tout agent de maîtrise sera nécessairement confronté. Les candidats ont cependant souvent éprouvé des difficultés à exploiter les informations au dossier en raison de leur degré d'abstraction.

B- Les épreuves orales

Le jury a adopté la répartition suivante du temps et des points alloués à l'épreuve :

Concours externe :

1. Connaissances et savoir-faire professionnels	4 mn	5 points
2. Aptitude à l'encadrement des agents	5 mn	6 points
3. Hygiène et sécurité du travail	4 mn	5 points
4. Connaissance de l'environnement institutionnel	2 mn	2 points
Motivation	Tout au long de l'entretien	2 points

Concours interne et troisième concours :

<i>I- Exposé de l'expérience professionnelle</i>	5 mn	3 points
<i>II- Aptitude à exercer les missions</i>		
1. <i>Connaissances et savoir-faire professionnels (dont hygiène et sécurité au travail)</i>	4 mn	6 points
2. <i>Aptitude à l'encadrement des agents</i>	4 mn	7 points
<i>III- Connaissance de l'environnement institutionnel</i>	2 mn	2 points
<i>Motivation</i>	Tout au long de l'entretien	2 points

Le jury souligne que ces grilles, pertinentes, ont permis de conduire de bonne façon les entretiens en garantissant un égal traitement des candidats.

L'impréparation de nombreux candidats à l'oral est manifeste : trop de candidats au concours interne ignorent notamment totalement qu'ils ont à exposer en début d'épreuve leur expérience professionnelle et ne s'attendent à aucune des questions posées.

Le jury a conclu ses travaux en soulignant la qualité de l'organisation du concours et des outils de travail (notes de cadrages, barèmes et indications de correction, consignes orales, livrets d'entretien...) mis à la disposition du jury, des correcteurs et des examinateurs, qui permettent que la sélection échappe à tout arbitraire et que seules soient prises en compte les connaissances et les aptitudes professionnelles des candidats.

Il tient également à souligner la qualité de l'accueil réservé par le Centre de gestion aux candidats porteurs de handicap.

La présidente du jury
Anne BOUCHÉ
Ingénieur territorial à Saint-Maur des Fossés (94)